

OLIVIER B.

**Avocat
Cabinet Rivière, Morlon & Associés (Bordeaux)**



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Avocat associé du cabinet Rivière, Morlon & Associés composé d'une quarantaine de personnes (intégré en 2006 dans le cadre d'une thèse de doctorat en partenariat avec le laboratoire Pau Droit Public), je dirige le département de droit public de ce cabinet qui assiste principalement des collectivités territoriales et des professionnels dans leurs projets (documents d'urbanisme, marchés publics, projets d'infrastructures, de construction, etc.). Mon équipe est composée actuellement de trois collaborateurs spécialisés en droit public et peut compter également sur l'expertise de très haut niveau de deux enseignants expérimentés à l'Université dans les mêmes matières.

Au quotidien, nos échanges avec nos clients et la résolution de leurs problématiques juridiques en équipe, s'avère passionnante. La plaidoirie et l'audience, quoique minoritaires dans notre pratique contemporaine, demeure une partie stratégique du métier lorsque nous ne parvenons pas à trouver des solutions alternatives aux conflits que rencontrent nos clients. Le port de la robe d'avocat et, d'une manière générale, l'appartenance à une profession régie par un corps de règles anciennes et spécifiques est une expérience très particulière et très riche.

En tant qu'associé, le management et la gestion d'un cabinet de 40 personnes, véritable PME, sont très intéressants et me permettent d'exercer d'autres compétences que celles proprement liées à la pratique du droit.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

Ma licence a été suivie d'un parcours classique jusqu'à l'obtention d'un Master 2 recherche en droit public en juin 2005. Ensuite, un cabinet d'avocats parisien "aux Conseils" a bien voulu me former, en tant que juriste et jeune doctorant, à l'exigence et à la rigueur de l'écriture de recours juridictionnels ou d'autres actes devant le Conseil d'Etat, juridiction suprême de l'ordre administratif.

J'ai ensuite eu la chance en 2006 d'être accueilli par le cabinet dans lequel je suis aujourd'hui (depuis janvier 2014) le plus jeune avocat associé.

J'ai pu, entre temps, soutenir ma thèse de doctorat en janvier 2011. Cet « exercice » un peu hors du commun (travail de plus de trois années) semble m'avoir permis, avant toute chose, de développer une réelle et intense capacité de travail ainsi qu'un bon esprit de synthèse.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence ne constitue qu'une étape du cursus universitaire pour les juristes qui poursuivent généralement leurs études jusqu'à un Master 2. Elle sanctionne néanmoins un véritable socle commun d'enseignements juridiques. Le souvenir m'apparaît aujourd'hui plutôt lointain mais c'était autant une année où l'on pouvait commencer à mettre en perspective les enseignements des deux années précédentes ainsi qu'une période importante pour « opter » entre la filière droit public et la filière droit privé.